



CLORTOSINT®

DOSES ET USAGES

Usages homologués	Cultures couvertes	Doses
Blé, orge	Blé tendre**, blé dur*, orge, triticale**, épeautre**	3,6 L/ha

Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/sanco_pesticides

* Sauf la variété Artimon.

** Il appartient à l'agriculteur de vérifier la tolérance de sa variété au chlortoluron.

Sur blé tendre d'hiver, consulter la dernière édition en cours de la liste des variétés tolérantes au chlortoluron publiée par Arvalis – Institut du Végétal.

Nombre d'application possible sur céréales: 1 application par an dans la limite de 1800 g/ha de chlortoluron soit 3,6 L/ha de **CLORTOSINT®**.

DOSE D'EMPLOI

CLORTOSINT® s'emploie en pré-levée ou en post-levée des cultures jusqu'au stade fin de tallage. La dose d'emploi doit être modulée selon le type de sol et les mauvaises herbes à contrôler. Elle ne doit pas dépasser 3,6 L/ha de **CLORTOSINT®**.

Mode d'action

C2

Classification H.R.A.C.
Alterner vos modes d'action, c'est pérenniser vos solutions.

Adventices	Sols sableux crayeux, filtrant, battant	Sol de 20 à 30% d'argile	Sol > 30% d'argile
Folle avoine, vulpin	3 L/ha à 3,4 L/ha	3,6 L/ha	*
Ray-grass, pâturin, agrostis	2,5 à 3 L/ha	3 à 3,4 L/ha	3,6 L/ha

* Efficacité insuffisante dans ce type de sol

CLORTOSINT® est efficace par ailleurs sur certaines adventices dicotylédones:

Spectre d'efficacité							
Dicotylédones annuelles							
Alchémille	TS	Coquelicot	S	Matricaire	TS	Renouée des oiseaux	MS
Bleuet	MS	Géranium	S	Myosotis	MS	Stellaire	TS
Capselle	TS	Lamier pourpre	S	Renoncule	MS	Véronique de Perse	MS

TS: très sensible, S: sensible, MS: moyennement sensible.

RESISTANCE

L'utilisation répétée sur une même parcelle de préparations à base de substances actives d'une même famille chimique ou ayant le même mode d'action peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, il est recommandé d'alterner des préparations à base de substances appartenant à des familles ayant des modes d'action différents et d'empêcher la montée à graine des plantes non contrôlées, par des pratiques culturales adaptées (destruction mécanique ou manuelle, traitement herbicide localisé).

MODE D'EMPLOI

CLORTOSINT® se présente sous la forme de suspension concentrée dispersible dans l'eau.

La formulation de **CLORTOSINT®** permet un emploi aisé à des volumes de 100 à 300 litres d'eau par hectare. Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de **CLORTOSINT®**, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Verser directement **CLORTOSINT®** dans le réservoir du pulvérisateur à moitié rempli d'eau, l'agitateur étant en mouvement. Appliquer la bouillie immédiatement après la préparation.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

CLORTOSINT® doit être pulvérisé de façon homogène. Les jets et le débit doivent être soigneusement vérifiés pour éviter les sous-dosages et les surdosages de la bouillie.

CLORTOSINT® n'est pas volatil.

Eviter tout entraînement du brouillard de pulvérisation sur les cultures voisines, ainsi que les zones cultivées qui vont être semées avec des cultures sensibles.

AMM: 8700002

Composition: 500 g/L de chlortoluron

Formulation: Suspension concentrée (SC)



Dés herbant céréales

CLORTOSINT®

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Conserv er **CLORTOSINT®** uniquement dans son emballage d'origine fermé, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Eviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement. Rincer l'appareil sur les lieux même du travail et épandre les produits résiduels sur la parcelle. Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour protéger l'opérateur, porter :

Pendant le mélange/chargement :

- Gants en nitrile certifiés pour la protection chimique selon la norme EN 374-3, combinaison de travail: cotte tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, vêtements imperméable: tablier ou blouse à manches longues certifiés de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pendant l'application :

- Gants en nitrile certifiés pour la protection chimique selon la norme EN 374-3 à usage unique, si intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, changer de gants et les stocker à l'extérieur de la cabine après utilisation, combinaison de travail cotte tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :

- Gants en nitrile certifiés pour la protection chimique selon la norme EN 374-3, combinaison de travail cotte tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, vêtements imperméable: tablier ou blouse à manches longues certifiées de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.

Pour protéger le travailleur s'il doit intervenir sur les parcelles traitées, porter une combinaison de travail: cotte tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

PREMIERS SECOURS

-En cas d'inhalation, mettre la victime à l'air libre.

-En cas de contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et de savon.

-En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

-En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Traitement symptomatique.

ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Pour l'élimination des produits non utilisables faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Rincer l'emballage au moins 2 fois avant son élimination. Lors de l'utilisation du produit, bien vider. Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR (www.adivalor.fr) ou autre service de collecte spécifique.



IMPORTANT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Nufarm S.A.S

28 boulevard Camélinat 92230 Gennevilliers

Tél. 01 40 85 50 50 - Fax. 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

* Marque déposée Nufarm SAS - 28 bd Camélinat 92230 Gennevilliers - tel: 01 40 85 50 50 - fax: 01 47 92 25 45. www.nufarm.com - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



Attention

H351: Susceptible de provoquer le cancer.

H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P273: Eviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P391: Recueillir le produit répandu.

P405: Garder sous clef.

P501: Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Délai de réentrée: 48 heures

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport au point d'eau.

SPe3: Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

Ne pas appliquer la préparation entre le mois de mars et le mois d'août, correspondant à la période de reproduction des oiseaux.

Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer la préparation sur sols artificiellement drainés.

Dans le cadre de la mise en place de cultures de remplacement ne pas appliquer de préparations à base de chlortoluron plus d'une fois par parcelle et par an, ne re-semer qu'une culture sur laquelle le chlortoluron est autorisé et ne pas appliquer de nouveau traitement à base de chlortoluron sur cette nouvelle culture. Rincer au moins deux fois la cuve après application de la préparation.



Nufarm Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.